

## CONTRAT D'ENGAGEMENT AMAP "OEUFS" 2020

<u>Entre le producteur</u>	<u>et l'adhérent</u>	Nom et Prénom
Marc ALLARD - 4 route de Brinville- 77310 Pringy		Adresse
		Téléphone

Dit adhérent(e) de l'AMAP les Paniers de pontoch' à jour de sa cotisation pour l'année couvrant le contrat. Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la Charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP Ile de France : <http://amap-idf.org/>), à savoir :

<b>1. Engagements de l'adhérent(e) :</b>	<b>2. Engagements du producteur partenaire :</b>
Pré-financer la production, gérer ses retards et absences (vacances...), reconnaître les aléas possibles de la production et en tant que consommateur accepter les risques liés à ces aléas.	Livrer aux dates indiquées les oeufs, de qualité, frais, issus de sa production, informer les adhérents sur ses savoir-faire, pratiques, contraintes économiques, écologiques et sociales, être transparent sur la gestion de son exploitation et accueillir les adhérents sur son exploitation si l'occasion se présente. L'élevage est composé de poules Lohmann brown, qui sont enfermées la nuit dans un poulailler et en libre accès dehors la journée sur un terrain de 4000m <sup>2</sup> . Les poules sont nourries avec des aliments bio achetés auprès de l'Union Française d'Agriculture Biologique. Les œufs sont conservés au maximum 6 jours par le producteur avant d'être livrés ; ils peuvent être conservés à température ambiante pendant 21 jours avec la partie pointue vers le bas, à l'abri de la lumière.

25 distributions	Nb œufs/ livraison multiple de 6	Prix par livraison	Montant pour la saison		Règlement	Chèques à l'ordre de Marc ALLARD	Remise des chèques en fin de mois à notre producteur
<b>Œufs par multiple de 6</b>	<b>1</b>	2,80 €	70,00 €	o	1 fois	1 chèque de 70€	janv-20
				o	2 fois	2 chèques de 35€	janvier et juin 2020
	<b>2</b>	5,60 €	140,00 €	o	1 fois	1 chèque de 140€	janv-20
				o	2 fois	2 chèques de 70€	janvier et juin 2020
	<b>Plus.....: ____</b>	____ €	____ €	o	1 fois	1 chèque de ____ €	janv-20
				o	2 fois	2 chèques de ____ €	janvier et juin 2020

Dates des 25 livraisons : 18 janvier -1°, 15 et 29 février – 14 et 28 mars – 4 et 25 avril – 9 et 23 mai – 6 et 20 juin – 4 et 18 juillet – 1°, 15 et 29 août – 12 et 26 septembre – 10 et 24 octobre – 7 et 21 novembre – 5 et 19 décembre 2020

Le producteur mettra à disposition de chaque adhérent un tampon avec la date de ponte des œufs, libre à chacun de l'apposer sur ses boîtes lors de la distribution.

**Contrat à imprimer en 2 exemplaires : 1 pour le producteur et 1 pour l'adhérent.**

**Nom et signature de l'adhérent(e) :**

Fait à .....

le .....

Nom et signature du producteur :